EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **06 novembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **six novembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Gérard BOHNER à Olivier BIANCHI, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Françoise NOUHEN**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant le débat de la question n°1
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Jérôme AUSLENDER)
Alain LAFFONT donne pouvoir à Patricia GUILHOT et quitte la séance avant le vote de la question n°4
Saïd Akim BARA arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Philippe BOHELAY)

Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Jean-Pierre BRENAS et quitte la séance avant le vote de la question n°7

Rapport N° 22

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Ne prennent pas part au vote Valérie BERNARD, Magali GALLAIS en tant que membres du CA de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Puy-de-Dôme (ADSEA63)

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent en raison de leur activité annuelle, de leur action et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Subvention de fonctionnement

Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Puy-de-Dôme

L'association dite Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Puy-de-Dôme a pour but de s'intéresser et d'intervenir dans tous problèmes relatifs à l'enfance et à l'adolescence en situation de risque, en souffrance ou inadaptée, ainsi qu'à leurs familles et à leur environnement.

Le service Prévention Action Rue et Quartier (P.A.R.Q.) est un service de Prévention Spécialisée, implanté à Cébazat et composé de quatre équipes intervenant respectivement sur 5 sites géographique de Clermont-Ferrand. L'équipe Centre Ville articule son action autour de deux pôles notamment au travers de l'Ecoutille. L'Ecoutille est un lieu d'accueil et d'écoute pour adolescents et jeunes adultes, situé au 14 avenue Charras, une vitrine sur la rue.

Le budget prévisionnel de l'équipe Centre Ville de l'association, pour l'exercice 2015, est de 246 721,13 euros au titre des dépenses et de 242 044,36 euros au titre des recettes.

L'association demande une subvention pour l'Ecoutille d'un montant de 800 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 800 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 800 euros à l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2015.

Subvention exceptionnelle

GEM Avenir

L'association dite GEM Avenir, parrainée par l'ADAPT Auvergne et par l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens d'Auvergne, a pour but :
- d'assurer le fonctionnement d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) situé sur l'agglomération de Clermont-Ferrand,
- de promouvoir tout type d'actions en faveur des personnes adultes handicapées suite à une lésion cérébrale acquise. Le GEM est un lieu convivial, un espace de rencontres, d'échanges et d'activités pour ces adultes.

Le GEM Avenir a pour vocation :
- rompre l'isolement des personnes qu'une altération de santé met en difficulté d'insertion sociale ;
- favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la responsabilisation de ces personnes ;
- proposer des activités de loisirs ;
- instaurer une entraide mutuelle de sorte que chacun puissent, si besoin est, y trouver soutien, aide, dans une dynamique favorisant la solidarité et la coopération entre ses adhérents ;
- être un lieu de ressources permettant d'informer, d'orienter les personnes sur les questions de la vie quotidienne et du lien social.

Devant le vif succès des ateliers slam et percussions et pour valoriser le travail des adhérents, l'association souhaite organiser une rencontre conviviale pour les fêtes de fin d'année «Fête du bruit, faites du lien !» le 19 décembre prochain dans les locaux du GEM.

Le budget prévisionnel de l'action est de 5 360 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention d'un montant de 1 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention exceptionnelle de 1 000 euros (atelier théâtre) et au titre de cette année une subvention de fonctionnement de 1 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à GEM Avenir, au titre de l'année 2015.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2015.

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Solidarité et à l'Action Sociale,

Nicaise JOSEPH.